

## **MISSION LOCALE DU BERGERACOIS**

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

16 rue du Petit Sol  
**24100 BERGERAC**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2019

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres de l'association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU BERGERACOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance.***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

---

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- 
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Artigues, le 31 juillet 2020

Pour la société Cabinet Lafitte & Associés

Le Commissaire aux comptes

Nicolas MICHEL



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	5 163.55	5 024.59	138.96	238.40	99.44	41.71	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	47 252.40	43 130.02	4 122.38	5 557.95	1 435.57	25.83	
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	22.00		22.00	22.00				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	381.12		381.12	381.12				
<b>Total I</b>	52 819.07	48 154.61	4 664.46	6 199.47	1 535.01	24.76		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	140 027.60		140 027.60	415 483.05	275 455.45	66.30	
	Autres créances				845.12	845.12	100.00	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	380 939.19		380 939.19	137 471.39	243 467.80	177.10		
Charges constatées d'avance (3)	6 188.28		6 188.28	7 389.91	1 201.63	16.26		
<b>Total III</b>	527 155.07		527 155.07	561 189.47	34 034.40	6.06		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	579 974.14	48 154.61	531 819.53	567 388.94	35 569.41	6.27		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	12 573.52		12 573.52			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	29 801.19		29 801.19			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	125 297.39		125 297.39			
	Report à nouveau	12 231.71		12 196.12	35.59	0.29	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>398.65</b>		<b>35.59</b>	<b>363.06</b>	<b>NS</b>	
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	<b>180 302.46</b>		<b>179 903.81</b>	<b>398.65</b>	<b>0.22</b>		
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques			117 049.52	117 049.52	100.00	
	Provisions pour charges	37 688.00		32 780.00	4 908.00	14.97	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	143 323.75		17 933.33	125 390.42	699.20	
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>	<b>181 011.75</b>		<b>167 762.85</b>	<b>13 248.90</b>	<b>7.90</b>	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 137.00		12 151.18	7 985.82	65.72	
	Dettes fiscales et sociales	133 058.45		184 560.78	51 502.33	27.91	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 809.87		15 510.32	700.45	4.52	
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 500.00		7 500.00	5 000.00	66.67	
	<b>Total IV</b>	<b>170 505.32</b>		<b>219 722.28</b>	<b>49 216.96</b>	<b>22.40</b>	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>531 819.53</b>		<b>567 388.94</b>	<b>35 569.41</b>	<b>6.27</b>	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

168 005.32 212 222.28

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	1 760.00				1 760.00	
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	969 235.23		983 781.37		14 546.14	1.48
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	128 322.81		80 214.14		48 108.67	59.98
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	3.40		0.04		3.44	NS
<b>Total I</b>	<b>1 099 321.44</b>		<b>1 063 995.47</b>		<b>35 325.97</b>	<b>3.32</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	135 712.80		157 874.29		22 161.49	14.04
Impôts, taxes et versements assimilés	50 938.00		46 067.00		4 871.00	10.57
Salaires et traitements	516 965.17		565 401.31		48 436.14	8.57
Charges sociales	186 348.07		235 124.04		48 775.97	20.74
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 535.01		3 664.27		2 129.26	58.11
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 908.00		85 990.80		81 082.80	94.29
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	77 782.84		28 059.20		49 723.64	177.21
<b>Total II</b>	<b>974 189.89</b>		<b>1 122 180.91</b>		<b>147 991.02</b>	<b>13.19</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>125 131.55</b>		<b>58 185.44</b>		<b>183 316.99</b>	<b>315.06</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

954.00

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

14.00

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	240.30		142.12		98.18	69.08
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	240.30		142.12		98.18	69.08
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	381.86				381.86	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	381.86				381.86	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	141.56		142.12		283.68	199.61
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	124 989.99		58 043.32		183 033.31	315.34
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	953.90				953.90	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	953.90				953.90	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			616.36		616.36	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	154.82				154.82	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	154.82		616.36		461.54	74.88
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	799.08		616.36		1 415.44	229.65
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 100 515.64		1 064 137.59		36 378.05	3.42
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	974 726.57		1 122 797.27		148 070.70	13.19
<b>Solde intermédiaire</b>	125 789.07		58 659.68		184 448.75	314.44
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 966.67		68 695.27		64 728.60	94.23
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	129 357.09		10 000.00		119 357.09	NS
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	398.65		35.59		363.06	NS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 531 819.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 099 321.44 Euros et dégagant un excédent de 398.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'épidémie de Covid-19 et les mesures gouvernementales prises pour l'endiguer nous ont obligés à mettre en place des mesures d'organisation exceptionnelles à partir du 16 mars 2020. L'agence a fermé ses locaux, afin de préserver la santé de ses salariés et répondre aux mesures de confinements. Une partie du personnel a continué ses activités en télétravail. Une autre partie a été mise en chômage partiel, avec pour autant une garantie de rémunération. Cette période perturbée, ses impacts en terme économique et d'organisation n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice 2019.

Nous ne sommes pas en mesure à la date de rédaction de ce rapport de chiffrer précisément l'impact qu'aura cette crise sur la capacité de l'agence à tenir ses engagements sur le programme partenarial 2020.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 164		
Installations générales agencements aménagements divers	17 077		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 175		
<b>TOTAL</b>	<b>47 252</b>		
Autres participations	22		
Prêts, autres immobilisations financières	381		
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 819</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			5 164	5 164
Installations générales agencements aménagements divers			17 077	17 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 175	30 175
<b>TOTAL</b>			<b>47 252</b>	<b>47 252</b>
Autres participations			22	22
Prêts, autres immobilisations financières			381	381
<b>TOTAL</b>			<b>403</b>	<b>403</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>52 819</b>	<b>52 819</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 925	99		5 025
Installations générales agencements aménagements divers	13 645	466		14 111
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 050	970		29 020
TOTAL	41 695	1 436		43 130
TOTAL GENERAL	46 620	1 535		48 155

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	99				
Instal.générales agenc.aménag.divers	466				
Matériel de bureau informatique mobilier	970				
TOTAL	1 436				
TOTAL GENERAL	1 535				

### Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 574				12 574
Réserves :					
Réserves statutaires ou contractuelles	29 801				29 801
Réserves d'investissement	27 275				27 275
Autres réserves	98 022				98 022
Report à nouveau	12 196		36		12 232
RESULTAT DE L'EXERCICE	36	14 949		15 312	399
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	179 904	14 949	36	15 312	180 302

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	32 780	4 908			37 688
Autres provisions pour risques et charges	117 050		117 050		
<b>TOTAL</b>	<b>149 830</b>	<b>4 908</b>	<b>117 050</b>		<b>37 688</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149 830</b>	<b>4 908</b>	<b>117 050</b>		<b>37 688</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		4 908	117 050		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	381	381	
Autres créances clients	140 028	140 028	
Charges constatées d'avance	6 188	6 188	
<b>TOTAL</b>	<b>146 597</b>	<b>146 597</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	20 137	20 137		
Personnel et comptes rattachés	63 308	63 308		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 840	66 840		
Autres impôts taxes et assimilés	2 911	2 911		
Autres dettes	14 810	14 810		
Produits constatés d'avance	2 500	2 500		
<b>TOTAL</b>	<b>170 505</b>	<b>170 505</b>		

### Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
RESPIR 2017	7 933	7 933	3 967		3 966
ARS 2018	10 000	10 000			10 000
GARANTIE JEUNES 2019				129 357	129 357
<b>TOTAL</b>	<b>17 933</b>	<b>17 933</b>	<b>3 967</b>	<b>129 357</b>	<b>143 323</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Variation des fonds propres**

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Produits à recevoir**

#### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 944
Dettes fiscales et sociales	96 932
Autres dettes	14 517
Total	116 392

#### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 188
Total	6 188
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 500
Total	2 500

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Selon la mention sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants prévue à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/06, nous vous précisons que le Président, vice-président et trésorier ne sont pas rémunérés.

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	18
Total	19

L'effectif moyen de l'exercice 2019 de l'Association est de 18.69 salariés.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association a constaté ses engagements sous forme de provision pour un montant de 37 688 €

Les paramètres principaux utilisés pour valoriser ces engagements sont : date de départ en retraite, taux de charges moyen, lissage des indemnités selon le rapport "ancienneté requise fin N/ ancienneté totale au moment de départ"

Le total des engagements s'élèvent à 79 386 €

L'Association a versé à fin 2019, 11 698 € à CNP Assurance afin de couvrir les départs proches

En fonction des ressources de la structure, il a pu être provisionné fin 2019 un montant de 4 908 €, portant ainsi la provision au bilan à 37 688 €

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	37 688
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		37 688

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Hypothèses de calculs retenues

#### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

##### Produits et charges exceptionnels

##### Transferts de charges

##### Charges et produits sur exercices antérieurs

## **MISSION LOCALE DU BERGERACOIS**

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

16 rue du Petit Sol  
**24100 BERGERAC**

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Art. L.612-5 du code de commerce

Aux membres de l'association.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

